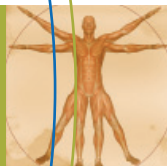


LES ATTENTES DE LA
**COMMISSION DES LÉSIONS
PROFESSIONNELLES**
RELATIVES AUX EXPERTISES

L'analyse du travail
à la suite d'une
lésion musculo-squelettique





Note : Le générique masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Introduction

Aux fins de plusieurs décisions qu'elle doit rendre, particulièrement dans les dossiers portant sur le caractère professionnel d'une lésion musculo-squelettique ou sur la capacité du travailleur de reprendre son emploi ou d'exercer un emploi convenable, la Commission des lésions professionnelles (CLP) a besoin d'être bien renseignée sur le travail exécuté par le travailleur concerné. Une bonne description de ce travail, de ses conditions d'exécution et des sollicitations physiques qu'il implique s'impose.

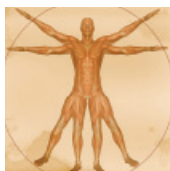
En vue d'aider les parties, les représentants et les experts à mieux élaborer leur preuve sur ces sujets et, éventuellement, à faciliter sa compréhension, la CLP a élaboré un outil de travail qui vise à faire ressortir, d'une manière structurée, les informations pertinentes à l'appréciation des exigences du travail exécuté par le travailleur.

Ainsi, elle souhaite connaître la démarche que l'auteur adopte pour faire son analyse du travail, les résultats qu'il a obtenus, la synthèse et l'interprétation de ces résultats et ses conclusions tant sur la présence de risques associés à l'exécution du travail analysé que sur leur importance.

La CLP est consciente que tous les dossiers de contestation visés ici ne se prêtent pas nécessairement à une analyse détaillée du travail. Elle laisse aux parties, aux représentants et aux experts la responsabilité de lui fournir de l'information de qualité, en quantité suffisante, pour l'amener à rendre une décision éclairée. Elle ne vise ni à limiter les informations que l'auteur estime pertinent de fournir, ni à proposer la démarche qu'il devrait utiliser.

Le fait de cibler ici uniquement les exigences du travail ne doit pas être interprété comme une diminution de l'importance des autres facteurs à prendre en compte aux fins de la détermination de l'admissibilité d'une lésion ou de la capacité de travail.

Le contenu de ce document s'ajoute aux *Attentes relatives au rôle des experts* dont le dépliant est disponible sur le site Internet de la CLP au www.clp.gouv.qc.ca.



Analyse du travail

1 DONNÉES PRÉALABLES : LES CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAILLEUR

- Description des caractéristiques physiques pertinentes (ex. âge, sexe, stature, latéralité, caractéristiques particulières);
- Informations pertinentes à la lésion et à la région atteinte;
- Titre d'emploi et ancienneté du travailleur (formation, expérience au poste);
- Résumé de l'histoire professionnelle (au besoin).





2 DÉMARCHE D'ANALYSE DU TRAVAIL

- Description générale de la démarche utilisée pour la collecte de données;
- Identification des personnes consultées (nom et fonction);
- Identification du type de données consultées (au besoin);
- Lors d'observations, les renseignements suivants sont notés :
 - Type d'observation effectuée (visite du lieu de travail, analyse faite à partir d'une bande vidéo ou d'une photographie, etc.);
 - Précision du caractère réel ou simulé des tâches;
 - Identification de la personne exécutant les tâches et de ses caractéristiques physiques (s'il ne s'agit pas du réclamant);
 - Identification des personnes présentes;
 - Moment et durée des observations;
 - Manière dont les données ont été recueillies.

3 RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU TRAVAIL (DONNÉES FACTUELLES)

3.1 Description du travail

- Buts et objectifs du travail;
- Description du poste de travail;
- Identification et description sommaire de l'ensemble des tâches réalisées par le travailleur;
- Temps consacré à chaque tâche;
- Horaire de travail, incluant les pauses, et si nécessaire, les heures supplémentaires effectuées, la rotation de quarts de travail, etc.;
- Outils et équipements utilisés pour faire le travail;
- Équipement de protection personnelle utilisé (au besoin).





3.2 Conditions d'exécution du travail

- Exigences relatives à la production (ex. exigences quantitatives ou qualitatives ou les deux);
- Modes de rémunération et mesures incitatives (ex. bonus, rémunération à la pièce);
- Indications de la marge de manœuvre du travailleur (ex. rythme de travail imposé par la cadence automatique d'une machine, possibilité pour le travailleur de faire varier son rythme de travail ou la quantité de travail fournie, dépendance vis-à-vis du travail d'un ou de plusieurs collègues);
- Facteurs de variabilité du travail (ex. variations de la charge de travail, des types de produits fabriqués, du nombre de personnes assignées aux mêmes tâches que le travailleur);
- Identification des facteurs de risque psychosociaux (au besoin) (ex. perception des exigences physiques et mentales du travail, climat de travail avec les collègues et les supérieurs, clarté du rôle du travailleur).



3.3 Description des sollicitations physiques

- Identification et justification des tâches analysées (s'il ne s'agit pas de toutes les tâches exécutées);
- Description des actions physiques effectuées pour la réalisation de la tâche (ex. prendre, soulever, transporter, pousser, tirer, utilisation d'outils);
- Description des principales exigences physiques :
 - Analyse de la posture et des mouvements (ex. description des postures adoptées, angles articulaires) et identification des structures sollicitées;



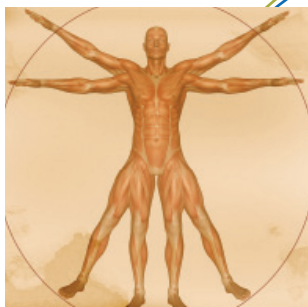
- Appréciation de la force et de l'effort (ex. poids et caractéristiques de l'objet manipulé ou de l'outil utilisé) description des manipulations effectuées (ex. distance de manipulation par rapport au corps, utilisation de gants, force à appliquer sur un levier, résistance des matériaux à l'effort);
- Évaluation de la fréquence des mouvements, de la durée des postures statiques;
- Identification des périodes de récupération et appréciation de leur durée;
- Identification d'autres facteurs de risque (ex. exposition à des vibrations segmentaires ou corps entier, pression mécanique par un objet externe tel qu'un outil, exposition au froid ou manipulation de matières froides).

4 DISCUSSION DES RÉSULTATS

- Identification des facteurs de risque importants dans la genèse de la lésion, selon la documentation pertinente;
- Synthèse des résultats obtenus à la suite de l'analyse du travail;
- Interprétation des résultats et identification des paramètres utilisés pour en arriver aux conclusions;
- Identification des limites ou des contraintes reliées à la démarche utilisée, et susceptibles d'avoir un impact sur les résultats;
- Référence à la documentation pertinente (au besoin).

5 CONCLUSION

- Énoncé de l'opinion motivée sur la présence de risques associés à l'exécution du travail et sur leur importance.



**Visitez notre
site Internet au :
www.clp.gouv.qc.ca**



Septembre 2008

**Commission
des lésions
professionnelles**

Québec

